

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022~~2~~23

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REMPLACEMENT DU CENTRE D'USINAGE ANGULAIRE À COMMANDE NUMÉRIQUE
ACTE MODIFICATIF 1 : SOCIETE VERTONGEN HOUTBEWERKINGS MACHINES BVBA

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription aux Articles **2158, 60622** du Budget,

Vu la décision municipale n° **2022/186** en date du **26 octobre 2022** relative au marché de remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique avec la société **VERTONGEN HOUTBEWERKINGS MACHINES BVBA**,

Considérant l'erreur matérielle sur le bordereau de prix initial incluant par deux fois la garantie de 3 années du centre angulaire à commande numérique,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°1 au marché de remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique afin de prendre en considération la suppression de la ligne du bordereau de prix correspondant à la garantie, celle-ci étant déjà incluse dans le prix du matériel.

Article 2 : L'acte modificatif entraîne une moins-value de **-2,57 %** du contrat, ce qui porte le montant du marché de **175 080 € HT** à **170 580 € HT**. Le montant de l'acte modificatif est de **- 4500 € HT**.

Article 3 : La dépense sera imputée aux Articles **2158, 60622** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **09 DEC. 2022**

Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **09 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **09 DEC. 2022**

Le Maire,



Bertrand RINGOT